



Nb de conseillers en exercice : 32
3 conseillers suppléants en sus
Présents : 22
Dont 2 conseillers suppléants sans droit de vote
Procurations : 6
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre à 18H30, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Territoire à Marcillac-Vallon, sous la présidence de Jean-Marie Lacombe, Président.

Date de la convocation et de l'affichage : 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Christian Gomez

Présents : Jean-Louis Alibert, Roland Aygalenq, Bernard Causse, Nadine Clouard, Michel Costes (conseiller suppléant sans droit de vote), Sylvain Couffignal, Nelly Daudé, France Deltour, Sylvie Falip, Hubert Fontaine, Robert Galière, Christian Gomez, Catherine Guillet-Nègre, Gabriel Issalys, Daniel Joulia, Davy Lagrange, Emilienne Marre, Claude Merlet (conseiller suppléant sans droit de vote), Jean-Philippe Périé, Christian Pouget, Guy Visseq.

Excusés : Bertrand Cayzac, Jean-Pierre Combal (pouvoir à Daniel Joulia), Nathalie Gély, Patrick Léger (pouvoir à Nelly Daudé), Olivia Maillebuau (pouvoir à France Deltour), Eugénie Manharic, Marie-Hélène Panassié, Corinne Panissié (pouvoir à Emilienne Marre), Valérie Quintard (conseillère suppléante), Franck Robert, Aline Solignac (pouvoir à Jean-Marie Lacombe), Jean-Louis Veyrier (pouvoir à Christian Gomez)

Délibération n° 06/079/2025

Ressources

Tarifications des services de la Communauté de Communes

M. le Président indique qu'afin que les différents tarifs pratiqués par la Communauté de Communes soient plus lisibles pour les habitants du territoire, il convient qu'un seul et même document fasse état des différentes tarifications pratiquées par les services.

Il propose une révision des tarifs liés à l'assainissement et d'inclure dans cette délibération les tarifs liés à la redevance spéciale récemment mise en place.

La tarification par service est ainsi fixée :

1. Service Assainissement :

a. Service Assainissement Collectif :

i) Redevance assainissement collectif :

Décomposition d'une facture du service :

Part fixe	Forfait de 85 € HT
Part variable	1.85 € HT/m ³
Part Agence de l'Eau pour Performance des Systèmes d'assainissement collectif	0.077 € HT/m ³



ii) Cout de raccordement au réseau :

Participation Financière à l'Assainissement Collectif :	
- Par maison individuel	Forfait 1 200 € TTC
- Par logement dans le cadre d'immeuble collectif	Forfait 600 € TTC
Branchement au réseau :	
- Frais de maitrise d'œuvre	Forfait 220 € HT
- Frais de raccordement	Frais réel des travaux

iii) Autres services

Diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière :	
- Maison individuelle	Forfait 150 € HT
- Maison ou immeuble composée de plusieurs logements et/ou local professionnel	Forfait 300 € HT
Dépotage de sous-produits à la station de traitement des eaux usées de Marcillac-Vallon (réservé aux vidangeurs sous convention) :	
- Matière de vidange	30 € HT/m ³
- Graisse	90 € HT/m ³
Mise à disposition de compost normé NFU 44-095, en déchèterie pour les particuliers du territoire et/ou les mairies	Gratuit

b. Service Assainissement Non Collectif :

Diagnostic de Bon Fonctionnement	Forfait de 200 € HT
Diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière	Forfait de 150 € HT
Etude de conception et suivi de réalisation dans le cadre d'un PC ou d'une DP	Forfait 220 € HT
Etude de conception et suivi de réalisation dans le cadre d'une réhabilitation	Gratuit

2. Service Bâtiments :

a. Tarifs relatifs à la reproduction de clés en cas de perte ou de casse :

Complexe de Saint Christophe Vallon	55 € TTC
Gymnase Kervallon	124 € TTC
Piscine de Saint Cyprien sur Dourdou	20 € TTC
Piscine de Marcillac Vallon :	
- Accès portail extérieur	40 € TTC
- Accès bâtiment	20 € TTC
Maison de Santé de Saint Cyprien sur Dourdou	50 € TTC
Maison du Territoire :	
- Badge	6,70 € TTC



- Clé	50 € TTC
Centre Technique Communautaire	20 € TTC
Station de Traitement des Eaux Usées	
- Clé	20 € TTC
- Cadenas	
Poste de Relevage des Eaux Usées	
- Clé	20 € TTC
- Cadenas	
Déchèterie de Marcillac-Vallon	20 € TTC
Décharge de Malakoff	20 € TTC

« En cas de perte, le bénéficiaire devra s'acquitter du montant ci-dessus précisé ; sous réserve d'une plus-value nécessaire au remplacement de la totalité des serrures »

b. Entrées aux piscines d'été :

Entrée Adultes	3.50 € TTC
Entrée Enfants (de 3 à 16 Ans)	2.00 € TTC
Entrée Enfants (jusqu'à 3 ans inclus)	Gratuit
Entrée Groupe Enfants (à partir de 10)	1.40 € TTC
Entrée Groupe Adulte (à partir de 10)	2.50 € TTC
Abonnement Adultes (10 entrées)	25.00 € TTC
Abonnement Enfants (10 Entrées)	14.00 € TTC
Entrée Accompagnateurs	1.20 € TTC
Entrée Agents CCCM et communes membres	Gratuit

c. Redevance pour l'exploitation du snack-bar de la piscine à Saint Cyprien sur Dourdou (Conques en Rouergue)

Juin	250.00 €
Juillet	500.00 €
Août	500.00 €
Septembre	250.00 €

3. Service Culture :

Les actions du service culture nécessite une détermination des prix par catégorie d'actions. En fonction des événements proposés, une catégorie de prix sera appliquée.

SAISON CULTURELLE DE TERRITOIRE	
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
Catégorie A (invitation des professionnels de la culture, élus, partenaires etc.)	Gratuit
Catégorie B	5 € TTC
Catégorie C	10 € TTC
Catégorie D	15 € TTC
Catégorie E	20 € TTC



Catégorie F	25 € TTC
Action culturelle - Bibliothèques	
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
Catégorie A (accompagnateurs, invitation des professionnels de la culture, élus, partenaires etc.)	Gratuit
Catégorie B	5 € TTC
Catégorie C	10 € TTC
Catégorie D (groupe scolaire pour les ateliers)	30 € TTC
Education Artistique et Culturelle	
Catégorie A (accompagnateurs, invitation des professionnels de la culture, élus, partenaires etc.)	Gratuit
Catégorie B	5 € TTC
Catégorie C (groupe scolaire pour les ateliers)	30 € TTC

4. Service Déchets

- a) Redevance Spéciale pour les Producteurs Non Ménagers :

Tarif de mise à disposition, collecte et traitement par conteneur collecté (770 L) :	
- Ordures ménagères	49 € TTC
- Tri sélectif	23 € TTC

- b) Autres services :

Composteur	20 € TTC
------------	----------

5. Signalisation d'Information Locale

- a) Forfait d'Equipement :

Modèle n°1 (mono-mât : ensemble de pré-signalisation)	85 € HT
Modèle n°2 (bi-mâts : ensemble en position)	95 € HT

- b) Forfait de renouvellement :

Modèle n°1 (mono-mât : ensemble de pré-signalisation)	85 € HT
Modèle n°2 (bi-mâts : ensemble en position)	95 € HT



Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs indiqués dans la présente à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'autoriser M. le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Préfecture par voie dématérialisée le :

18/12/2025

Et publication ou notification du :

18/12/2025

Pour le Président et par délégation

Olivier Jallat-Monteils

Directeur Général des Services

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Marc Lacombe